Mairie d'Ercuis

SOUS-PREFECTURE
2 4 MARS 2026
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026-02

SEANCE DU 20 MARS 2026

Convocation du	**15 mars 2026**
Affichage du	**15 mars 2026**

Nombre de membres en exercice	**18**
Nombre de présents	**18**
Nombre de votants	**18**
PROCURATION	**0**

Objet : **CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE DE LA COMMUNE D'ERCUIS**

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT MARS à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, le Maire.

Présents :
Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, Mme ALLAIN Geneviève, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, Mme SIX Sylvie, M. FORTE Carlos, Mme SPIRA Julie, M. ROSELLE Régis, Mme NICOLAS Pascale, M. COESSENT Jean-François, Mme DUCOUDERCQ Juliette, M. HAUVILLER Adrien, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, Mme FERNANDES Martine, M. JEZEQUEL Jérôme. ses Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. COESSENT Jean-François

VU le code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 et suivants ;

CONSIDERANT QUE le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif du légal du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité :

Article 1 : **DECIDER** la création de quatre postes d'adjoint au Maire

Le Maire,
Anne FUSZ

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131-Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Anne FUSZ

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

S-PREFEC
4 MARS 20
60300 SE

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355